

N°25-2011

Séance du Mardi 19 avril 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Date de la convocation
08 avril 2011

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

et publication
20 avril 2011

L'an deux mille onze et le mardi dix neuf avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARRO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROULLAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et DUPRAT Marie-Rose, LANNE-SOUBIRAN : MANAS François et TREZEGUET Denis (suppléant de IMBERT Yves), LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORL-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline, MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFITTE-DUCLERC Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé, NOGARRO : PEYRET Christian, BELTRI Joseph (suppléant de GARET Gilles), MARTINOT Maryse, PERCHEDE : DUBICQ Danielle (suppléante de DELOSTE Lionel) et SALEY Christine (suppléante de MARIN Alain) SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia,, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES D'ARMAGNAC : BORDES Daniel (suppléant de HEBERT Benoît), SION : MITTERAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : DU CHEYRON DE BAUMONT Olivier (suppléant de TARTAS Jacques) et BRETTEES Monique (suppléante de WEEVERS Comélie), URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves (remplacé par TREZEGUET Denis) LOUBEDAT : OREJA Daniel, MORMES : SPOERRY Gérard, NOGARRO : GARET Gilles (remplacé par BELTRI Joseph), PUJOL Jean-Pierre, PERCHEDE : MARIN Alain (remplacé par SALEY Christine) et DELOSTE Lionel (remplacé par DUBICQ Danielle), SALLES D'ARMAGNAC : HEBERT Benoît (remplacé par BORDES Daniel) et BUSQUET Philippe SION : DALES Annie, TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par DU CHEYRON DE BAUMONT Olivier) et WEEVERS Comélie (remplacée par BRETTEES Monique).

Absents : LAUJUZAN : SENAC Claude et FARBOS Jean-Jacques, URGOSSE : COLLAVINO Gérard.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du rapport financier 2010 de l'Office de Tourisme

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Le Président rappelle que suite à la prise de compétence en matière touristique et conformément à l'article 6 de la convention d'objectifs signée avec l'Office de Tourisme, ce dernier doit à chaque fin d'exercice comptable communiquer à la Communauté de Communes un compte rendu de l'emploi des crédits. Il indique également que cette obligation est indiquée à l'article 133-3 du Code du Tourisme.

Il expose les éléments financiers remis par l'Office de Tourisme.

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac,

Où l'expose de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Maryse MARTINOT ne participe pas au vote.

APPROUVE le rapport financier remis par l'Office de Tourisme de Nogaro en Armagnac au titre de l'année 2010.



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,

Pierre GUICHANNE.